



Procès-verbal de la réunion

Du Conseil municipal du mercredi 22 juillet 2020

Date de convocation: **15/07/2020**

L'an 2020, le 15 juillet à 20 heures trente-cinq, les membres du Conseil municipal de la commune de **MAULÉVRIER** (Maine-et-Loire) légalement convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes communale, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, sous la présidence de Mme Mélanie GUILLOTEAU jusqu'à l'arrivée de M. Dominique HERVÉ, puis ensuite de M. Dominique HERVÉ (Maire).

Étaient présents :

M. HERVÉ Dominique, **Maire**, Mme GUILLOTEAU Mélanie, M. TOUZÉ Didier, Mme OUVRARD Stéphanie, M. LANDREAU Pascal, **Adjoint**, M. WIRTZ Régis, M. BAUDRY Jacques, Mme BONALY Chantal M. FORTIN Bruno, M. AUDOUIT Laurent, M. FONTENEAU Vianney, M. COUTOLLEAU Raphaël, M. HELARD Yannick, Mme FERCHAUD Claudine, M. CHOTARD Sébastien, M. COUTAND Xavier, Mme SUIRE Nathalie, Mme BERAULT Nadège, Mme BAUDOUIN Soutsakhone, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés et représentés :

-  M. Dominique HERVÉ (Maire) a donné pouvoir à Mme Mélanie GUILLOTEAU (1^{ère} Adjointe) si empêché temporairement,
-  Mme Catherine FUCHÉ a donné pouvoir à Mme Claudine FERCHAUD,
-  Mme Delphine DESCÔTIS a donné pouvoir à M. Pascal LANDREAU,
-  Mme Odile CHIRON a donné pouvoir à Mme Stéphanie OUVRARD,
-  Mme Émilie GODIN a donné pouvoir à M. Laurent AUDOUIT.

Secrétaire de séance :

M. Xavier COUTANT.

Nombre de membres :

-  En exercice : 23
-  Présents : 19
-  Représentés : 04
-  Votants : 23 (dont 4 pouvoirs).

Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h35.

1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Mélanie GUILLOTEAU qui prend temporairement la présidence de séance propose, qu'en l'absence temporaire de Monsieur le Maire, le déroulé de l'ordre du jour soit modifié et que l'on démarre par le point relatif aux travaux des commissions. Elle présente également Mesdames Élisabeth CORMIER et Ingrid GABORIT, personnels de la commune, qui vont participer à cette séance en vue du suivi et de la rédaction du compte-rendu.

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2020 transmis à l'ensemble des membres ne faisant l'objet d'aucune remarque, observations ou demandes de modifications particulières, **est adopté à l'unanimité et tel que proposé.**

3. TRAVAUX DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS - INFORMATIONS :

Aménagement de l'espace : présentation par M. Didier TOUZÉ, Adjoint au Maire

- Création d'un parking vélos au niveau du parking de la mairie (entrée du collège) ou à l'entrée du parc oriental : transformation d'une place de parking en place « vélos », et construction d'un abri (étude en cours). Une étude est en effet en cours pour revoir l'entrée du parc oriental avec un accès plus aisé aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Réflexion quant à la restauration ou au remplacement de la fresque murale dégradée du tunnel de traversée D20. M.TOUZÉ dit que la fresque est abîmée et dégradée sur la rampe et qu'un travail de réflexion est engagé avec le Responsable des services techniques, Jean-Michel ABELLARD pour voir ce qu'il est possible de faire (enduit simple pas trop coloré).
À noter que le coût de la fresque initiale était de 14 000 €.
- Parking Alliot : construction d'un mur de pierre (conformément aux exigences de l'UDAP 49) + le mur de la poste qui donne sur le parking sera à reprendre selon les préconisations des A.B.F (Architectes des bâtiments de France). L'enduit sera à la charge de La Poste (travaux prévus fin d'année).
- Passage de l'église : reprise de voirie goudronnée avec dallage en pierres entre les contreforts - marquage d'une place de stationnement Minute.
Monsieur TOUZÉ rappelle que ce passage est emprunté par les enfants qui longent le mur de l'église, et qu'une reprise sera à faire le long des pierres. Le marquage d'une seule place de stationnement minute devrait permettre également d'avoir de la place pour poser des barrières en guise de support à vélos. Les eaux pluviales seront canalisées en réseaux enfouis.
- Rue Cossin de Belletouche : réfection totale de la voirie très abîmée : il n'y a pas besoin de marquage au sol pour les écoles. Le Responsable des Services Techniques doit voir s'il y a des travaux de réseaux énergétiques à prévoir avec le SIEML.
- Rue du Palais : création d'un passage piéton pour les écoliers.
- Place Émile Chacun :
M.TOUZÉ souligne que :
 - ✚ La commission est allée sur place,
 - ✚ Qu'une réunion est prévue en septembre pour scinder les travaux en 2 phases,
 - ✚ La 1^{ère} phase de travaux va concerner la partie haute, les abords de l'école, les gradins devant le Crédit Mutuel, et la relance de l'appel d'offres sur les matériaux.

Plusieurs observations sont ensuite formulées :

- ☞ Monsieur Régis WIRTZ dit qu'il faut dans un premier temps acter les 1ers travaux (1^{ère} phase).
- ☞ Monsieur Sébastien CHOTARD demande des renseignements sur la teneur des travaux envisagés.
- ☞ Monsieur Jacques BAUDRY précise que Messieurs TOUZÉ Et Mr le Maire vont remettre tout à plat.
- ☞ Monsieur TOUZÉ confirme et indique que cette remise à plat se fera à l'automne avec à la clé une réunion programmée avec l'architecte et le choix final des matériaux.

- Atelier municipal : étude d'un enrobé global avec un coût estimatif de 30 000 €, jugée trop coûteuse et donc revue avec des surfaces en enrobé juste devant les entrées du bâtiment. Le reste pouvant être recouvert de sable compacté.
- Radars pédagogiques : 2 radars l'un en partage avec la commune Yzernay, et un autre possiblement positionné avenue Général De Gaulle.
M. Yannick HELARD se propose de suivre et recueillir les données des deux radars concernés.
- Ouverture de la rue du Général de Gaulle :
Madame Claudine FERCHAUD souhaite savoir quand la rue du Général de Gaulle sera ouverte.
Monsieur TOUZÉ précise que les travaux de la rue du Général de Gaulle vont être très prochainement finalisés (intervention marquage les 3 et 4 août prochains) avec une décision d'ouverture de la route qui devrait être fixée le 5 août 2020.

Vie sociale et éducative : présentation par Mme Stéphanie OUVARD

Lors de la commission « vie sociale et éducative » qui s'est réunie le 17 juillet 2020, il a été évoqué les éléments suivants :

- APERS (Association Parents d'Élèves du Restaurant Scolaire) :
Mme Stéphanie OUVARD indique que :
 - la situation financière de l'APERS, a été abordée. Malgré le COVID 19 et après une dernière vérification l'association devrait dégager un excédent de + 2000 € (différentiel Recettes – Dépenses). Tout cela a été positif et satisfaisant pour l'association.
 - Le coût du repas est de 1,30 € en privilégiant l'utilisation des produits locaux et bio.
 - À la rentrée, il y aura une légère baisse de la fréquentation des élèves déjeunant au restaurant scolaire (12 élèves en moins à St Joseph), maintien de l'effectif pour le collège Daniel Brottier.
- VICTOR HUGO
 - fréquentation : 2019/2020 = 154 élèves ; 2020/2021 = 156 élèves.
 - Suppression d'une classe de maternelle à l'école V. Hugo.
 - Suite à cette fermeture de classe, il a été décidé de ne pas reconduire Mme Audrey GRISARD qui était jusqu'au 31/07 sous contrat. Les 8 heures de ménage ont été réparties entre les ASEM de l'école Victor Hugo et Martine au Service Technique.
- CME (Conseil Municipal des Enfants) : La distribution des tracts a été reportée début septembre suite au COVID-19.
 - Mme Stéphanie OUVARD précise que pour le CME, il y a 1 réunion tous les 2 ou 3 mois.
 - Elle demande qui serait intéressé pour faire partie du groupe de travail déjà existant (Catherine FUCHÉ, Claudine FERCHAUD et elle-même). Madame Nathalie SUIRE indique qu'elle veut bien intégrer ce groupe de travail « CME ».
- Repas des aînés :
 - Mme Stéphanie OUVARD précise que le repas des aînés est programmé le dimanche 25 octobre 2020.
 - Le Traiteur retenu est **Paul Raison Réceptions** avec un menu à décider dans les prochaines semaines.
 - Elle ajoute qu'une réflexion sera à avoir quant à son maintien ou non, et ce au vu de l'évolution de la COVID 19. - En effet, la Commission s'interroge sur sa tenue ou non : est-ce sérieux et prudent de l'organiser car cela concerne des personnes âgées ? Ne leur fait-on pas courir un très gros risque ?
 - Elle indique qu'en cas de tenue, il est aussi souhaité que les conseillers participent.
 - La municipalité souhaite aussi apporter « sa touche » personnelle. C'est pourquoi Monsieur Laurent AUDOIT qui doit gérer l'animation, fait donc appel aux idées et bonnes volontés, sachant que toute proposition ou suggestion seront les bienvenues. Il demande à chacun des conseillers de retenir d'ores et déjà la date (25/10/2020).
 - Monsieur Régis WIRTZ s'interroge aussi sur la tenue de ce repas dans la salle des fêtes : environ 270 personnes y participent, et si les mesures de gestes barrières et distanciation perdurent, il paraît difficile de l'organiser dans cette salle ?
 - Le prix du repas pour les époux de moins de 65 ans et les conseillers est fixé à 17 euros ; tout cela sera évidemment à reconfirmer au vu de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID-19.

À 21 h 05, M. le Maire arrive à la réunion du conseil municipal.

- **CCAS :**

- Madame Stéphanie OUVARD dit que le règlement de la banque alimentaire a été validé lors de la réunion du CCAS le 2 juillet 2020.
- 3 familles bénéficieront de la banque alimentaire en septembre (4 personnes de moins qu'au 30 juin).
- Le reste à vivre a été révisé : il est fixé à **7€/jour/personne** au lieu de 6€/jour/personne (en fonction de l'augmentation du coût de la vie).

- **Pique-nique estival :** prévu initialement cet été, il sera décalé avant Noël, au 18 décembre 2020 (seront conviés le personnel communal (Services Techniques, Pôle Enfance, le personnel administratif) et les conseillers municipaux).

Vie associative culturelle : présentation par M. Pascal LANDREAU, Adjoint au Maire

- **Finalisation, distribution du flash municipal :** 250 flashs municipaux ont été distribués en complément des 1250 déjà diffusés.
- **Théâtre de plein air sur le parking face au Château :** troupe « le Temps est Incertain Mais on joue quand même ».
L'idée de l'organisation par la municipalité d'une représentation théâtrale a été évoquée, avec un tarif à finaliser (à la chaussette ou « au chapeau » et au choix des spectateurs : 3, 6 ou 10 euros).
- **Réunion avec les associations :** la réunion annuelle avec les associations s'est tenue le 17 juillet dernier avec l'évocation des badges, la présentation des associations, et un tour de table des élus et des agents qui travaillent en lien avec elles. Clôture de la réunion par le verre de l'amitié.
- **Refonte du site internet** prévue pour la rentrée de septembre 2020.

Patrimoine bâti : présentation par Mme Mélanie GUILLOTEAU, Adjointe au Maire

La commission s'est réunie le 1^{er} juillet dernier. Ont été évoqués les points suivants :

- **Salle des Fêtes :** Les peintures sont finies, ainsi que la pose de la faïence et la robinetterie dans la loge. La pose des miroirs est à réaliser (devis accepté à hauteur de 418,18 € avec Macocco Ouest Vitrage).
- **Salle de Sports :** Le changement des panneaux photovoltaïques, sur la toiture de la Salle de Sports a débuté depuis le 6 Juillet, il faut compter 3 semaines de travaux effectués par l'Entreprise David Energies et le sous-traitant SARL Poudray. Une visite de fin de chantier est prévue entre le 27 et 30 Juillet. Les travaux d'isolation ainsi que les tribunes, ont commencé ce lundi 20 juillet (Entreprise Bâtibois).
- **École Victor Hugo :** 15 jours à 3 semaines de travaux sont envisagés pour l'école. La peinture des 4 classes et le nettoyage de la cour au karcher (les marches et le muret) ont été réalisés. Mr Jean-Michel ABELLARD (Responsable des Services Techniques) et l'agent communal chargé de la peinture ont rencontré Mr Philippe Cesbron, Directeur de l'école, le 06 Juillet.
- **Fontaine à eau :** Deux fontaines à eau sont à disposition. Leur lieu de réimplantation est à l'étude (Salle Corail, à la Mairie...?). Ces fontaines ont été récupérées suite aux changements de celles du restaurant scolaire.
- **Demande Association Pétanque :** Le Président, Mr Denis OMONT Denis et Mr Gérard CAILLEAU se sont rencontrés le 07 Juillet. Ils souhaitent pouvoir agrandir leur local situé au rez-de-chaussée de la salle de Sports). Les travaux sont envisagés à l'hiver 2021.
L'association se propose de faire intégralement les travaux. En contrepartie, la municipalité finance les matériaux (en attente de leur devis).
- **Visites de sécurité :**
 - ✓ La visite d'ouverture de réception de travaux de l'Orangerie, celle du Château de la Frogerie a eu lieu le 02 Juillet à 9h. Un avis favorable de l'APAVE, du SDIS et de la municipalité a été émis. Mme et M. LAJENTS peuvent donc démarrer leur activité depuis le 11 Juillet.
 - ✓ Visite périodique du Château Colbert, le 15 Juillet à 14h30. Avis défavorable donné par le SDIS.
- Les prochaines réunions de la commission « Patrimoine Bâti » auront lieu les 27 Août, 30 Septembre, 27 Octobre, 24 Novembre, à 18h30 en Mairie.

4. AFFAIRES GÉNÉRALES - (Dél 2020-07-54) CNAS (COMITÉ DU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)/DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ÉLU ET D'UN DÉLÉGUÉ AGENT, REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE MAULÉVRIER AU SEIN DU CNAS

Conformément aux statuts du CNAS, dans le prolongement des élections municipale s'il y a lieu de désigner pour les 6 années à venir un délégué élu et un délégué agent qui seront les représentants de notre collectivité au sein des instances du CNAS.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les nominations suivantes :

- **Monsieur Dominique HERVÉ**, (Maire) en qualité de **délégué élu**,
- **Madame Agnès RECHAT**, en qualité de **délégué agent (service comptabilité/finances)**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les nominations susvisées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5. FINANCES - (Del 2020-07-55) DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°2 – BUDGET COMMUNE

Il convient de procéder aux ajustements budgétaires correspondants à l'acquisition d'un nouveau logiciel internet nécessaire pour le bon fonctionnement des services de la mairie. Cette dépense doit être portée au **budget principal commune**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Opération n°50 Achat de matériels administratifs - Chapitre 20 - D 205 – concessions, licences, logiciels	+ 4000 €
Opération n°41 Aménagement Sécurité Centre Bourg N°2 - Chapitre 21 - D 2135 – Installations générales	- 4000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits N°2 – budget commune (ajustements budgétaires en section d'investissement),

6. FINANCES - (Del 2020-07-56) ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - RÉGULARISATION FINANCIÈRE A LA DEMANDE DE LA TRÉSORERIE

La Trésorerie de Cholet n'a pu recouvrer un montant total de créances de **1 204.79 €** au titre de l'année **2020**.

Monsieur le Trésorier municipal, demande au Conseil municipal leur admission en non-valeur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant total de 1 204.79 € au titre de l'année 2020, inscrites au compte 6541 – section de fonctionnement du budget principal – créances admises en non-valeur).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

À 21h45, M. Sébastien CHOTARD, conseiller municipal sort de la réunion du conseil municipal.

7. FINANCES - (Del 2020-07-57) TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES 2020 - DÉCISION DE MAINTIEN DES TARIFS 2019

Par délibération n° 2019-05-35, les tarifs 2019 des encarts publicitaires avaient été fixés comme suit :

Emplacement couleur	Dimension	Prix HT	TVA 20%	Prix TTC
½ page : 4 ^{ème} de couverture	190 x 135 mm	160.00 €	32.00 €	192.00 €
1 ^{ère} page intérieure	190 x 277 mm	160.00 €	32.00 €	192.00 €
2 ^{ème} page de couverture	190 x 277 mm	180.00 €	36.00 €	216.00 €
½ page intérieure	190 x 135 mm	105.00 €	21.00 €	126.00 €
¼ page intérieure	90 x 135 mm	85.00 €	17.00 €	102.00 €
⅛ page intérieure	65 x 90 mm	60.00 €	12.00 €	72.00 €

Monsieur le Maire **propose de les maintenir à l'identique, et sans changement pour l'année 2020.**

Entendu sa proposition, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DÉCIDE**, pour l'année 2020, de maintenir les tarifs des encarts publicitaires 2019 comme indiqué précédemment.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

8. FINANCES - (Del 2020-07-58) VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS ET D'UNE PARTICIPATION AU SIEMML POUR LES OPÉRATIONS DE RENFORCEMENT BT P7 MELINES

La commune de MAULÉVRIER doit verser un fonds de concours et une participation au profit du SIEMML pour l'opération suivante : « Travaux d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public - renforcement BT P7 MELINES ».

Une convention entre la commune de Maulévrier, ORANGE et le SIEMML sera conclue, et adressée par le SIEMML ultérieurement.

- **Montant de la dépense totale (participation et fond de concours) : 69 598,91 €**
- **Montant de la participation à verser au SIEMML : 42 684,88 €** pour l'opération « chantier de génie civil télécom / effacement des réseaux Télécoms ».
- **Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 26 914,03 €** pour l'opération « d'éclairage public/effacements réseaux EP liés à un renforcement/effacement DP ».

Entendu les explications, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **AUTORISE** les versements au profit du SIEMML susvisés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

9. URBANISME - (Del 2020-07-59) RÉGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA DÉCHÈTERIE SISE « LE PRÉ GOUCHEAU »: ACHAT DE LA PARCELLE CONCERNÉE À L'EURO SYMBOLIQUE

Compétente en matière d'assainissement et de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés, l'Agglomération du Choletais (AdC) souhaite régulariser administrativement la situation juridique de la déchèterie sise « Le Pré Goucheau » à Maulévrier.

Le reste de la parcelle cadastrée section D n°245p (14 518 m²) n'ayant pas vocation à rester dans le patrimoine de l'AdC, il a été proposé à la commune de l'acquérir pour l'euro symbolique, étant précisé que les frais d'acte et de bornage seront pris en charge par l'Agglomération du Choletais. La surface définitive sera reconfirmée ultérieurement et après bornage, par l'AdC.

Il est demandé au Conseil municipal de décider l'acquisition de la propriété de l'AdC dans les conditions qui précèdent.

Entendu les explications et propositions, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'acquisition pour l'euro symbolique, à l'Agglomération du Choletais de la parcelle cadastrée section D n° 245p, située « Le Pré Goucheau » à Maulévrier, d'une superficie estimée par les services de l'AdC à 14 518 m², étant précisé que les frais de bornage et de notaire seront supportés par l'AdC.
- **SOLLICITE** pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents rendus nécessaires pour la finalisation de ce dossier.

10. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - (Del 2020-07-60) TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG / LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA PREMIÈRE PHASE DE TRAVAUX « REVITALISATION DU CENTRE BOURG »

La municipalité de Maulévrier a souhaité engager un programme de rénovation/revitalisation du centre bourg et de travaux d'accessibilité aux espaces publics et établissements recevant du public avec accès PMR dès octobre 2017 (rue Joseph Foyer, rue des Petits Ponts et accès piétons en liaison douce pour la salle des sports, le restaurant scolaire et le pôle Enfance/espace Modérato).

Des travaux ont déjà été réalisés mais la commune n'a pas pu finaliser à ce jour les travaux avec le maître d'œuvre retenu et habilité en la matière, le cabinet CHRISTIAENS-JEANNEAU-RIGAUDEAU, sis 33 avenue de la Tessoualle à Cholet.

Monsieur le Maire indique :

- ✓ Qu'une consultation (appel d'offres avec publicité) avait été lancée en **2019** mais qu'elle est restée sans suite, du fait d'une erreur matérielle de procédure, quant aux obligations de publication préalable qui n'ont pas été respectées au vu de l'estimation des besoins et des seuils imposés par le Code des Marchés Publics.
- ✓ Qu'après réexamen et remise à plat du dossier et des souhaits de la municipalité évoqués lors d'une réunion récente en mairie le 25 juin 2020, ce programme va être globalement revu et modifié pour être scindé en **2 phases distinctes de travaux** qui vont s'étaler sur 2020 et jusqu'à l'automne 2021 ; à savoir une 1^{ère} phase de « revitalisation du centre bourg (rue Joseph Foyer et rue des Petits Ponts) » et une 2^{ème} phase « d'aménagement de l'Espace S. BARUÉ-AUCHER ».

A ce stade de l'avancement du dossier, il convient donc de relancer la consultation pour la 1^{ère} partie, à savoir la phase « revitalisation du centre bourg ».

Il est donc proposé au Conseil municipal de relancer la consultation pour ce programme de travaux de rénovation/revitalisation du centre bourg avec accessibilité espaces publics et PMR, pour un montant estimatif de travaux de 170 000 € HT ; sachant que le type de procédure et de marché sera celui d'un MAPA (Marché À Procédure Adaptée – appel d'offres ouvert) avec une publicité préalable obligatoire,

Vu la délibération n° 2019-06-44 du 5 juin 2019 portant approbation pour le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2020-02-07 du 5 février 2020 formalisant la demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de la Préfecture du Maine-et-Loire,

Entendu ces explications, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à relancer la consultation pour la 1ère phase de travaux « revitalisation du centre bourg » selon une procédure adaptée MAPA (Marché À Procédure Adaptée), et telle qu'énoncée précédemment,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à cette consultation dans le respect du Code des Marchés Publics.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier et à la consultation à intervenir.

À 21h53, M. Sébastien CHOTARD, conseiller municipal revient dans la salle du Conseil municipal.

11 – QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- ✓ Covid 19 : la DDEN (Direction Départementale de l'Éducation Nationale) remercie les services municipaux de la commune pour toutes les actions mises en place, lors du retour en classe des élèves après le confinement. En parallèle, Mme Stéphanie OUVARD demande également à ce que les écoles et les agents du service restauration soient remerciés par la municipalité. Un courrier sera fait en ce sens.
- ✓ Rapport annuel d'activités VALOR 3E : présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel d'activités VALOR 3E 2019. Ce document est à la disposition des conseillers et consultable en mairie, s'ils le souhaitent.
- ✓ Monsieur le Maire a exposé le bilan chiffré des décisions prises lors de la session du Conseil Départemental du lundi 29 juin 2020.
- ✓ Monsieur le Maire indique qu'il souhaite qu'une réflexion ait lieu prochainement en commission pour décision ultérieure en conseil municipal sur l'opportunité ou non, d'instaurer une taxe (à l'équivalent des droits de place existants) pour l'utilisation du domaine public par les commerçants (peut-être notamment à envisager pour le kebab « l'Oriental » et le café de l'Orangerie).
- ✓ Référent sécurité routière : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière.

Cet élu aura un rôle transversal : porter les règles relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention suivants : urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police, mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation. Des réunions régulières d'information et de partage d'expériences organisées par les services de la Préfecture apporteront les compléments nécessaires de culture sécurité routière pour mener à bien cette mission.

Mr Yannick HÉLARD, conseiller municipal, se propose comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture.

- ✓ Déplacement des registres d'État Civil : dans le cadre du Covid-19, les membres du Conseil autorisent le déplacement des registres d'État Civil dans la salle des Fêtes de Maulévrier, pour les mariages célébrés le 01/08/2020 et le 05/09/2020.

▪ Intercommunalité AdC – Représentations au sein des différentes instances:

Représentants au sein des établissements publics de l'AdC : Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale des nominations suivantes au sein des différentes instances de l'AdC :

- **M. Dominique HERVÉ**, Maire : pour les **T.P.C. (Transports Publics du Choletais) et le SIEML** (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire),
- **M. Régis WIRTZ**, conseiller municipal : au **Syndicat Mixte ouvert EPTB** (Établissement Public Territorial de Bassin) **Sèvre nantaise**
- **Mme Stéphany OUVARD**, conseillère municipale : au **CIAS** (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

Représentants au sein des différentes commissions de l'AdC :

- **Mme Nadège BERAULT**, Conseillère municipale : à la commission « Administration générale, Finances, Ressources Humaines »,
- **M. Raphaël COUTOLLEAU**, Conseiller municipal : à la commission « Développement Économique Agriculture »
- **Mme Delphine DESCÔTIS**, Conseillère municipale : à la commission « Solidarité et Proximité »
- **M. Pascal LANDREAU**, Adjoint au Maire : à la commission « Culture »
- **Mme Mélanie GUILLOTEAU**, Adjointe au Maire : à la commission « Aménagement de l'espace »
- **M. Didier TOUZÉ**, Adjoint au Maire : à la commission « Environnement, gestion des déchets, eaux usées, eau potable et pluviale »
- **M. Dominique HERVÉ**, Maire : à la commission « Bâtiments - Voirie - Grands Projets - Mobilité »

Projets 2020-2026 : Monsieur le Maire demande aux conseillers pour le mandat 2020-2026 de recenser les différents projets et choix stratégiques qu'ils souhaitent réaliser via un tableau qui servira de base à une réunion de travail. Dans cette perspective, il propose donc de planifier une réunion qui aura lieu début septembre.

Rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet :

Monsieur le Maire pour conclure cette séance fait un point rapide sur sa rencontre avec Mr le Sous-Préfet qui fut très positive et constructive tant pour lui que pour la commune.

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil du **report du Conseil municipal de Septembre au Mercredi 16 Septembre 2020 à 20 h** (au lieu du 02 Septembre 2020 - 20 h, comme initialement prévu).

Fin de séance : 23 h 04
